



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
de SAINT-AGATHON



PROJET PÉDAGOGIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Avec l'ensemble des partenaires, la commune de Saint-Agathon s'est attachée à élaborer un Projet éducatif portant sur son accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du mercredi.

Le Projet pédagogique, élaboré par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation, représente la « mise en vie » du projet éducatif. Il en traduit les intentions éducatives en décrivant les buts poursuivis, les moyens nécessaires et les méthodes possibles.

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ALSH DU MERCREDI

Nature : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
Ouvert les mercredis en période scolaire
De 7h30 à 18h30

Organisateur : Mairie de Saint-Agathon
3, Place du Bourg – 22200 Saint-Agathon
Téléphone : 02 96 44 95 91

Public accueilli : Enfants âgés de 3 à 11 ans
Capacité d'accueil maximum : 40 enfants

Implantation : « La Ribambelle »
Rue Pors Ar Bornic – 22200 Sain-Agathon
Tel : 09 66 94 77 58
Courriel : accueilperi@live.fr

LES LOCAUX



Les locaux sont récents puisqu'ils ont été conçus en 2011. Leur agencement est le suivant :

- 1 bureau de direction
- 1 hall d'entrée
- 1 local pour le stockage des produits d'entretien
- 1 bloc sanitaire homme et femme séparés
- 1 local poubelle
- 1 jardin d'hiver
- 1 salle d'aide aux devoirs et stockage de matériel
- 1 sanitaire, 1 douche, 2 lavabos adaptés aux 3-5 ans
- 1 fontaine à eau
- 1 salle dédiée aux cours d'arts plastiques

- Cour de l'école primaire et préau
- 1 cuisine

Différents espaces sont aménagés dans les locaux :

- Un espace lecture avec des canapés
- un espace activités
- un espace jeux de construction
- un coin dînette et différentes tables pour les jeux de société et le coloriage
- Un baby-foot
- Un bac à sable
- Une cabane espace zen

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'ALSH fonctionne les mercredis des périodes scolaires. Les enfants inscrits peuvent l'être pour la période (priorité 1) ou par mercredi. Dans un souci d'organisation, les inscriptions pour la période à venir sont closes le dernier jour de la semaine qui précède les vacances scolaires. S'il reste de la place, des inscriptions peuvent être prises les jours précédents.

L'inscription se fait via un formulaire d'inscription fourni par le directeur de l'accueil. Il est à compléter et à retourner en main propre au directeur. Des permanences sur le temps de l'accueil du soir sont assurées par le directeur afin d'échanger avec les nouvelles familles.

Tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription de l'enfant.

Le règlement intérieur a été rédigé par l'organisateur ; Il est affiché dans le hall d'entrée.

LES TARIFS (année scolaire 2026/2027)

La commune de Saint-Agathon souhaite mener une politique tarifaire permettant au plus grand nombre de familles de pouvoir bénéficier de ce service.

Des tarifs dégressifs sur la base du quotient familial sont déjà mis en place par la commune au niveau des services périscolaires (accueil du matin et du soir, cantine). Ce sont les mêmes tranches de quotient familial qui sont appliqués à l'ALSH du mercredi.

La grille tarifaire est révisable tous les ans par délibération du Conseil municipal. Elle est fixée pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

Quotient familial (en euros)	< 580	581 à 822	823 à 1100	> 1100
1 journée	5,71€	7,00 €	9,90 €	13,00 €
½ journée sans repas (matin)	3,06€	3.87€	5,40€	8,46€
½ journée avec repas (matin)	4,89€	6,16€	8,46€	10,20€

Si vous pensez pouvoir bénéficier de ces tarifs dégressifs, veuillez-vous présenter en Mairie muni de l'attestation de la CAF ou de la MSA sur laquelle figure votre quotient familial.

LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE-TYPE

7h30 – 9h	Ouverture de l'accueil Arrivée échelonnée des enfants - Pointage Jeux libres et activités
9h	Rangement et petite collation
9h30 - 11h30	Temps d'activités (choix multiples)
11h30 – 12h	Départ des enfants inscrits à la demi-journée
12h-13h	Repas du midi et temps libre sur la cour (repas pris dans le restaurant scolaire, avec accès sécurisé à pied par la cour de l'école élémentaire)
13h	Sieste pour les plus petits dans une salle dédiée à l'école maternelle (accès sécurisé à pied par la cour de l'école maternelle) Réveil échelonné
13h – 14h	Temps calme pour les plus grands Jeux de sociétés, lecture, coloriages, etc
14h – 16h30	Temps d'activités proposés par l'équipe d'animation
16h30 - 17h	Goûter
17h – 18h30	Temps libre Départ échelonné des enfants
18h30	Fermeture de l'accueil

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

La commune de Saint-Agathon dispose d'agents formés et compétents qui exercent déjà des fonctions sur les temps périscolaires. Connu des élèves, c'est ce même personnel qui sera affecté en priorité à l'ALSH du mercredi.

La direction :

Andy RANNOU - Titulaire d'un BPJEPS « APT » et du Certificat Complémentaire « Direction d'Accueil Collectifs de Mineurs »

L'équipe d'animation :

Sylvie DOCQUOIS - Titulaire du BAFA et du CAP « Arts graphiques »

Marion GABRIEL - Titulaire du BAFA et du CAP « Petite Enfance »

Nathalie ROUSSET - BAFA en cours

Le taux d'encadrement : **1 pour 8 pour les enfants de moins de 6 ans**
1 pour 12 pour les enfants de plus de 6 ans

L'équipe d'animation est là pour assurer la sécurité affective, physique et morale des enfants accueillis.

Le temps du mercredi est un temps à part du temps scolaire du reste de la semaine. Il s'agit bien de loisirs. Les enfants auront donc le choix et ne seront pas forcés de participer s'ils ne le souhaitent pas. Les animatrices seront bien là pour accompagner l'enfant, l'aider dans l'activité mais pas pour faire à sa place.

Chaque matin et chaque après-midi, au minimum deux activités seront proposées. Des temps libres auront lieu à plusieurs moments de la journée (après le repas de midi, après le goûter) pour laisser aux enfants libre choix sur ce temps.

Le repas est pris dans la cantine de l'école, la cuisine est faite sur place par deux agents communaux dédiés. Sur ce temps du repas, les animatrices mangeront à table avec les enfants pour favoriser les échanges et passer un moment convivial.

Le goûter du soir servira de temps d'échanges sur la journée passée ; Les enfants pourront s'exprimer sur les activités et faire des propositions.

Des réunions de préparation et de bilan de deux heures ont lieu à chaque fin de période scolaire, regroupant toute l'équipe d'animation et les agents de la restauration. Lors de ces réunions, plusieurs points seront abordés tels que :

- Les projets d'activités
- Les points positifs de la période, les points à améliorer
- L'évaluation des objectifs
- La préparation des prochaines activités

Une politique volontariste de formation est menée par la commune pour l'ensemble de ces agents, politique dont bénéficieront les agents de l'ALSH.

La commune s'inscrira par ailleurs dans toutes actions collectives portées par les institutions compétentes en matière de la Petite Enfance et de la Jeunesse (CAF, GPA, etc).

L'ACCUEIL DES 3-6 ANS

Besoins physiologiques

L'objectif est de respecter les temps de repos dont l'enfant a besoin au cours de la journée. Un temps de sieste aura lieu à partir de 13h dans la salle de sieste de l'école maternelle pour les enfants de 3 à 5 ans.

Un réveil échelonné sera assuré, la fin du temps de sieste étant fixée à 15h30.

Besoins de bouger

L'enfant prend conscience de son corps, libère ses tensions émotionnelles et physiques, développe ses capacités motrices et explore le monde.

Des temps d'activités divers et variés, jeux sportifs, activités manuelles et temps libres permettront à l'enfant de combler ce besoin de bouger.

Besoins de sécurité affective

A cet âge, l'enfant a besoin de se sentir aimé et considéré. Les animatrices et animateurs sont garants de la sécurité affective de l'enfant. Pour cela, ils se montreront disponibles et à

l'écoute de ses besoins et de ses émotions. L'enfant pourra, par exemple en fin de journée ou en cas de chagrin, prendre son doudou un moment.

La grande majorité des enfants accueillis auront des repères puisqu'ils connaissent les locaux ainsi qu'une grande majorité des personnes composant l'équipe d'animation.

Les locaux de l'accueil disposent de toilettes adaptées aux 3-6 ans, ainsi que de tables et de chaises également adaptées à cette tranche d'âge.

La salle de sieste sera la salle de sieste utilisée chaque jour à l'école maternelle par les élèves de TPS/PS.

Une histoire sera racontée aux enfants pour accompagner l'endormissement.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Voici les objectifs pédagogiques déterminés par l'équipe d'animation en lien avec le projet éducatif de la commune :

Tisser du lien entre les différents acteurs, associations et services de la commune

- Organisation d'animations avec les associations de la commune (Arts et Création, Tir à l'Arc, Club de Foot)
- Mise en place d'animations communes avec le Conseil Municipal des Enfants
- Relations entre l'accueil périscolaire en place et l'Accueil de Loisirs
- Mise en place d'animations dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
- Organiser des temps de lecture individuelle à la bibliothèque
- Mettre en place des activités bricolage/jardinage avec le service technique
- Organiser une activité cuisine avec Gwen

Favoriser les liens intergénérationnels

- Mise en place d'activités (jeux de société) avec les résidents de l'EHPAD « Beauchêne »
- Organisation de repas communs / goûters avec les résidents de Beauchêne, une fois par période
- Mise en place d'un échange par courrier avec les résidents
- Echanges avec le « Club du Bon Temps »

Favoriser l'épanouissement de l'enfant

- Propositions multiples lors des temps d'activités : Activités sportives et manuelles proposées chaque mercredi
- Mise en place de sorties à l'extérieur (une par période)
- Animations organisées avec des intervenants extérieurs
- Laisser le choix à l'enfant
- Faire découvrir de nouvelles expériences aux enfants

Moyens d'évaluation des objectifs

- Nombre d'animations réalisées avec des associations communales
- Actions réalisées en commun avec les enfants du CME
- Continuité des activités avec le temps périscolaire de la semaine
- Nombre d'actions réalisées avec l'EHPAD de beau chêne

- Questionnaire de satisfaction sur les activités proposées
- Sorties réalisées sur la période

LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Les parents pourront échanger avec le directeur et l'équipe d'animation à l'accueil du matin et du soir.

Ce sera l'occasion de donner les informations concernant l'enfant sur la nuit passée ou un événement qui aurait pu se produire.

Pour l'équipe d'animation, c'est le moment de donner son ressenti sur l'enfant, sur son niveau de fatigue, son humeur ou de faire part d'un problème rencontré.

Il sera régulièrement rappelé aux parents de ne pas hésiter à appeler en cas de problème particulier.

Les parents peuvent être sollicités pour des besoins matériels (bouteilles d'eau, rouleaux de papier toilette, journaux, calendriers, etc.)

Un tableau est accroché à l'entrée du centre pour faire passer les informations relatives à l'accueil de loisirs.

L'ACCUEIL DES ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTÉ OU DE HANDICAP

Un des objectifs de l'ALSH est d'être en capacité d'accueillir les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.

Pour y parvenir, il conviendra de :

- Réunir les conditions matérielles et relationnelles permettant à ces enfants de passer de bons moments avec les autres
- Répondre à leurs besoins physiologiques afin de ne pas les mettre en insécurité
- Développer chez les autres enfants le respect de la différence

Dans ce cadre, il est primordial de pouvoir rencontrer les parents et l'enfant. Ces rencontres et temps d'échanges, formels et informels, permettent, pour les animateurs, de connaître l'enfant, ses difficultés, ses troubles, et aux parents, de transmettre le maximum d'informations.

A la suite d'un premier entretien formalisé, le directeur établira une fiche de renseignements complémentaires et un protocole individualisé sera mis en place si nécessaire. Il informera et sensibilisera l'équipe d'animation ainsi que les autres enfants.

L'équipe prendra le temps d'échanger sur les problèmes rencontrés, les points positifs et les pistes d'améliorations.

Modernes et fonctionnels, les lieux de l'ALSH sont parfaitement adaptés et aux normes. Toute piste d'amélioration sera toutefois étudiée et mise en œuvre rapidement si cela s'avère nécessaire.